



MAIRIE
rue de la Grosse Borne
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56
email : mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr

Réunion de Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Sont présents tous les membres à l'exception de M. DUMONT et Mme CORNU, excusés qui ont respectivement donné pouvoir à M. PATTE et Mme RACINE.

M. PRAMAYON quitte la séance pour des raisons professionnelles à 21 h 50 en donnant pouvoir à M. LEDUC.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – Achat d'un terrain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier dans lequel Me THOQUENNE indique que la parcelle AD 12~~4~~ d'une contenance de 56 a 35 ca était à vendre par la Famille MANIER au prix de 68 000 €.

M. le Maire précise que cela correspond à 12 € le m² alors que l'achat du terrain des consorts DUJARDIN représentait 10 € du m².

La différence est due au fait que pour le terrain DUJARDIN, 1 000 m² ne sont pas constructibles.

En cas d'accord du Conseil Municipal d'acquérir cette propriété, il serait procédé de la même manière que pour le terrain DUJARDIN.

Si la Commune passait par un promoteur et lui vendait la parcelle, la Commune ne ferait aucun bénéfice.

Cet achat permettrait, dans le prolongement de la rue du Presbytère, une avancée vers la salle des sports.

Cela constituerait une première phase d'aménagement de la zone d'urbanisation comprise entre les rues de l'Eglise, Neuve, Buigny et le chemin des Sept.

L'achat est accepté à l'unanimité.

M. MAILLET précise que la CABS sera contactée afin qu'elle n'applique pas son droit de préemption et le rétrocède à la Commune.

II – Occupation de la salle des sports

Monsieur DUPONCHEL, habitant de Vauchelles, est passé en mairie le 03 octobre afin de solliciter l'occupation de la salle des sports et du terrain de football à la suite de sa création d'entreprise pour permettre à ses clients d'effectuer des activités après une sortie en Baie de Somme.

Il a confirmé sa demande par courrier.

M. le Maire précise que les seuls créneaux libres sont le mardi et le vendredi matin puisque le mercredi qui n'est plus occupé par l'école est maintenant réservé aux Accueils de Loisirs.

Il propose au Conseil Municipal de donner son accord mais avec une compensation financière et une convention valable un an, précisant que les Associations Vauchelloises garderont une priorité si besoin afin de ne pas les pénaliser.

M. DUPONCHEL en sera informé et une nouvelle réunion du Conseil Municipal programmée ensuite pour que l'Assemblée donne son avis sur le tarif proposé par le demandeur.

MM BEGUE, BLED et DELASSALLE prennent successivement la parole pour dire qu'en principe c'est au propriétaire de fixer les tarifs de location, qu'il faudrait prévoir une personne pour l'état des lieux et que M. le Maire devrait être très vigilant à ce que les occupants feront.

Il est d'autre part gênant de louer les locaux sportifs à une société qui pratiquera de la sous-location.

Mme MICEK indique qu'il serait préférable de revoir M. DUPONCHEL.

M. le Maire, constatant que le Conseil Municipal n'a pas assez d'informations sur le fond et sur la forme propose d'inviter M. DUPONCHEL à une prochaine réunion afin qu'il puisse expliquer sa démarche.

III – Affiliation du SDISS au Centre de Gestion de la FPT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a informé le Conseil Municipal de la demande d'adhésion du Service d'Incendie et de Secours de la Somme (SDISS).

Le Conseil Municipal peut faire valoir un droit d'opposition qu'il décide de ne pas appliquer.

IV – Demande de subvention

La délibération du 02 février 2018 dans laquelle le Conseil Municipal avait sollicité une subvention du Conseil Départemental pour l'espace de stockage de la mairie a été modifiée en date du 07 juin 2018 pour ce qui concerne le plan de financement.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

V - Questions diverses

- CCAS : la Trésorerie d'Abbeville a indiqué qu'il n'était pas possible dans l'immédiat de dissoudre le CCAS. Il a en effet été fait don à la Commune du bâtiment abritant la bibliothèque mais pas du terrain sur lequel il est implanté.

Il faut donc régulariser cette situation et poursuivre en donnant le terrain à la Commune, M. MAILLET précisant qu'il faut faire attention car le propriétaire d'un terrain est considéré comme le propriétaire de la maison qui s'y trouve.

L'Assemblée délibérante prend acte du vote des comptes de gestion et administratif « actifs » 2018 par le Conseil Municipal et de dissolution 2019 par le Maire.

Elle donne pouvoir au Maire pour accorder des aides jusqu'à concurrence de 500,00 € sans réunion de Conseil Municipal et après avis de la Commission d'Aide Sociale.

Pour les sommes supérieures proposées, le Conseil Municipal se réunira à huis clos sans dénomination du demandeur.

- La CABS a transmis un courrier demandant au Conseil Municipal de bien vouloir répertorier les zones sensibles à la vitesse des véhicules dans le village.

Il pourrait être installé éventuellement des radars fixes.

Toutes les entrées du village sont considérées zones sensibles par le Conseil Municipal.

M. le Maire indique qu'il serait favorable à l'installation d'un radar fixe à l'entrée du village côté cimetière à condition que soit installé un panneau de signalisation pour la population.

M. CHIVOT signale qu'il pourrait également être installé un panneau « Contrôles radar fréquents ».

- L'abonnement au Journal d'Abbeville n'est pas renouvelé.

- La mutuelle JUST tiendra une permanence à la mairie le 25 octobre 2018 entre 9 h 00 et 12 h 30.

- L'entreprise TRANCART a été mandatée par BDL Promotion pour le nettoyage du dernier terrain qui reste à vendre rue du Voroy.

- Pour répondre à une demande de la CABS, la commission « Voirie » s'est réunie pour lister les voies qui auraient besoin d'un renouvellement de leur couche de roulement pour 2019.

Ont été retenues :

- la rue Andrée Joubert du « pont » du rio jusqu'en haut de la côte en direction de la rue des Pommiers en Fleurs ;

- la rue Neuve à l'endroit où la rue s'élargit.

Les rue de la Croix et chemin du Prêtre n'ont pas été pris en compte car VEOLIA y exécute des travaux. De même, les rues traversées par la route départementale ne sont pas entretenues par la Commune mais par le Département.

- Du 21 janvier au 09 février 2019, Léa BOURDON, Jeune Vauchelloise, exécutera un stage au secrétariat de mairie.

- La vente du talus dans le chemin menant à la benne aux déchets verts vient d'être réalisée au bénéfice de M. Denis DAZIN pour un montant de 2 000,00 €.

- Me LEFEBVRE-RENARD a remis l'acte de vente du terrain des Consorts DUJARDIN à M. le Maire. Sa note d'honoraires est de 1 832,19 €.

- Lors de la réunion informelle, il a été discuté du remplacement des produits phytosanitaires. Plusieurs propositions ont été formulées :

- désherbeur à air chaud pulsé
- désherbeur avec brosse métallique ou fibre pour environ 1 500,00 €
- désherbeur à eau chaude pour environ 15 000,00 €

Ce dernier étant plus imposant, M. CHIVOT pense qu'il faudrait être à deux et installer une remorque voiture derrière le tracteur pour le tirer.

Il demande également à quels intervalles il faudrait recommencer l'opération de désherbage.

Il est recommandé :

- 6 fois par an pour le désherbeur au gaz
- 3 fois par an pour le désherbeur eau

- Pour le 11 Novembre, deux oriflammes avec inscription 14-18 seront installées sur chaque mât et un pavillon portant les mêmes indications sera placé au milieu.

Les enfants présents porteront de petits drapeaux.

A 9 h 30, six véhicules militaires de la Seconde Guerre Mondiale seront exposés sur la place.

A partir de 10 h 30, sous la responsabilité de leurs parents, les enfants pourront faire une promenade dans l'un de ces véhicules.

Le cours normal de la Cérémonie commémorative reprendra à 11 h 45.

Des invitations particulières seront éditées pour cette dernière année de commémoration de la Grande Guerre.

- Une commande a été faite à la société JPP pour :

- des panneaux « stationnement interdit » accompagnés de panonceaux « interdit aux plus de 3,5 tonnes ». Ils seront installés sur la zone d'activités près de la société CATHELAIN.

- deux bancs

- l'un sera placé sur la place communale près de l'emplacement où se trouvait la cabine téléphonique.

- le deuxième sera disposé rue du Voroy à l'endroit où aurait dû être située la réserve d'eau qui n'a pas été réalisée.

Il permettra également d'empêcher les voitures de rouler sur cet emplacement. Il lui sera adjoint une poubelle.

Ultérieurement, il est prévu d'y implanter des jeux d'enfants.

- Deux nouveaux « Sens Interdit » et « Sens Obligatoire » seront installés à l'entrée de la rue des Pommiers en Fleurs, les anciens étant devenus illisibles.

- Un panneau « STOP » sera remplacé rue Andrée Joubert.

- Un courrier du Syndicat Baie de Somme 3 Vallées a été transmis en mairie afin de connaître s'il existait un projet en énergie renouvelable.

M. MAILLET précise avoir répondu qu'il pourrait être envisagé un projet de panneaux solaires sur la toiture de la salle des sports.

- Le local de stockage de la mairie sera optionnel fin novembre.

L'architecte de la société IDONEIS s'est montré très compétent sur ce projet.

- Le bal du 13 juillet 2019 sera assuré par M. JOURDAIN.

- De nouveaux rideaux ont été achetés pour la bibliothèque. Il faudrait installer les tringles correspondantes.

- L'Opération Brioches a remporté pour son 50^e anniversaire la somme de 600,00 € sur Vauchelles-les-Quesnoy.

Les bénévoles qui ont réalisé la collecte sont remerciés.

- Il est demandé que la camionnette de la Commune porte l'inscription du « blason » ou du nom de la Commune.

Monsieur le Maire se renseigne pour la prochaine réunion.

- Il est demandé à ce que les toiles d'araignées soient nettoyées dans l'entrée de la bibliothèque.

- Des prix sont attendus pour l'achat de cale-livres à la bibliothèque. Cela risque d'être cher et il est donc demandé à ce qu'ils soient payés sur un autre article que celui réservé aux livres.

Ce sera vu lorsque le devis sera arrivé.

- Les accueils de loisirs auront lieu du 22 au 31 octobre 2018 pendant les vacances de la Toussaint.

- Baptiste CLAY, jeune Vauchellois, est pour la quatrième fois sélectionné en équipe de France U17 de handball dont il est le capitaine.

Il sera mis à l'honneur par la Municipalité. Mme DUMONT est chargée de se renseigner sur ses disponibilités.

- La maison située rue du Quesnoy est toujours en état d'abandon. Les propriétaires ne répondent à aucun courrier du Maire.

Il est envisagé de la faire imposer en tant que résidence secondaire.

- Le compteur électrique de l'église sera remplacé le 02 novembre 2018 après-midi.

- L'apprentissage des deux jeunes Vauchellois de passe bien pour l'instant à l'atelier.

Leur tuteur rencontre régulièrement leurs professeurs pour leur évaluation.

Pendant les vacances de la Toussaint, ils vont débiter les travaux d'aménagement du talus de la rue de la Grosse Borne.

L'un d'eux, qui a un projet à finaliser pour son examen, a obtenu les renseignements sollicités auprès du secrétariat.

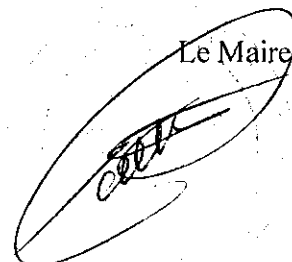
- LUCKIE remercie le Conseil Municipal pour le prêt de la salle des Fêtes. Cela a permis à son association d'engranger un peu de recettes pour la recherche contre le cancer.

Il demande s'il peut bénéficier à nouveau de la salle l'an prochain dans les mêmes conditions.

Pour copie conforme,

Vauchelles-les-Quesnoy, le 23 octobre 2018.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature is stylized and appears to be the name of the Mayor.